

	<b>C.E.T. DE CRONFESTU</b>		
	<b>Description du projet de post-gestion du C.E.T.</b>		
	Type de fiche : Exploitation		
	Actualisation : le 3 février 2011		
www.issep.be			

### Thème : Description de la phase de postgestion du C.E.T. de Cronfestu

#### GENERALITES

Dans le cycle de gestion d'un C.E.T., la phase de postgestion est la période de surveillance qui suit l'exploitation et la réhabilitation. Durant la phase de postgestion, les installations de traitement des émissions restent en activité et les éventuels impacts du C.E.T. sont l'objet de contrôles réguliers.

D'une manière générale la postgestion d'un C.E.T. dure une trentaine d'années ; cette durée peut être prolongée par le fonctionnaire technique s'il subsiste un risque pour la qualité de l'environnement.

#### RESEAU DE COLLECTE DU BIOGAZ

Le système de collecte et de traitement du biogaz, installé dans le cadre de la réhabilitation du site, doit rester fonctionnel durant la phase de postgestion. Ces installations sont décrites dans la fiche technique *Exploitation – réhabilitation* ; les analyses réalisées sur les fumées de torchère et sur le biogaz (i.e. CH<sub>4</sub> et O<sub>2</sub>) sont décrites dans la fiche *Air – analyses biogaz et fumées*.

#### RISQUE DE MIGRATION DU BIOGAZ

Une décision du fonctionnaire technique impose de mesurer les concentrations des gaz contenus dans le sol des terrains avoisinant le C.E.T.

#### RESEAU DE COLLECTE DES PERCOLATS

L'exploitant n'a installé aucun système visant la collecte des percolats produits au sein de la masse de déchets ; il ne prévoit pas de le faire dans le futur. Au cours de la phase de postgestion, les percolats contenus dans la masse de déchets restent libres de s'infiltrer dans le sous-sol et atteindre la Nappe des Craies du Bassin de Mons. Cette problématique est décrite dans la fiche technique *Exploitation – réhabilitation*.

#### CONTROLE DES EAUX SOUTERRAINES

D'après l'AM. du 13 janvier 1997, deux fois l'an (dans le courant des mois de mars et de septembre) les eaux des dix piézomètres utilisés dans le cadre de l'étude d'incidences de 1995 sont, à l'initiative de l'exploitant, prélevées après stabilisation de la conductivité et analysées par un laboratoire dûment agréé pour l'analyse des eaux en ce qui concerne les paramètres suivants :

- ❖ pH in situ, conductivité in situ, température in situ ;
- ❖ coloration ;
- ❖ DBO<sub>5</sub>, DCO, COT, AOX
- ❖ azote Kjeldahl, azote ammoniacal ;
- ❖ sulfates ;
- ❖ cyanures, sulfures, fluorures, chlorures ;
- ❖ Cd, Cr total, Cr<sup>6+</sup>, Cu, Mg, Ni, Pb, Sn, Zn, Hg, As.

Les résultats sont communiqués aux autorités compétentes.

Ces prélèvements sont poursuivis durant la jusqu'à ce que le fonctionnaire technique en autorise l'arrêt.